

	Fiche N°2	Donner mon consentement libre et éclairé	
---	----------------------	---	--

Donner mon consentement libre et éclairé : c'est quoi ?

La loi dit que pour me soigner
le professionnel de santé doit demander
mon consentement libre et éclairé.

Un professionnel de santé est
une personne qui me soigne.

Donner mon consentement,
c'est dire que je suis d'accord.

Libre veut dire que je décide
si je donne mon accord
sans être forcé par quelqu'un.

Eclairé veut dire :

- Que j'ai eu toutes les informations utiles
- Que j'ai compris ces informations

Le professionnel de santé doit me donner des informations :

- Sur les médicaments que je peux prendre
- Sur les soins que l'on peut me faire
- Sur tout ce qui peut arriver quand on me soigne

Ces informations m'aident à décider
ce que je veux pour ma santé.

Je peux changer d'avis quand je veux.

Donner mon consentement libre et éclairé : Comment faire ?

Pour donner mon consentement,
je dois dire au professionnel de santé
que je suis d'accord.

Parfois, je dois signer un papier
pour dire que je suis d'accord.

Si je ne donne pas mon consentement,
cela veut dire que je refuse les soins.

Le refus de soins est expliqué dans la fiche n°3.

Je ne peux pas donner mon consentement libre et éclairé : Que se passe-t-il ?

Dans certains cas, je ne peux pas donner mon consentement.

Par exemple :

- Si je suis trop malade pour dire ce que je veux.
- Si j'ai un accident et qu'il faut me soigner tout de suite.

Quand je ne peux pas donner mon consentement,
le professionnel de santé :

- Peut demander à ma personne de confiance.
- Peut demander à quelqu'un de ma famille
ou quelqu'un dont je suis proche
- Doit me soigner sans mon consentement si ma vie est en danger.

La fiche n°1 dit c'est quoi une personne de confiance.

Donner mon consentement libre et éclairé si j'ai moins de 18 ans ?

Si j'ai moins de 18 ans,
Mes parents ou mon tuteur décident.

Avant de décider,
ils en parlent avec moi.

Donner mon consentement libre et éclairé si je suis sous tutelle ou curatelle ?

C'est moi qui donne mon consentement.

Si ne peux pas dire ce que je veux,
Mon tuteur donne son accord.